



La section européenne HG en anglais



Qu'est-ce que c'est ?

C'est une option ouverte à partir de la rentrée 2023 en 2^{nde} au Lycée de l'Arc. Elle a pour objectif l'obtention de la « mention européenne » sur le diplôme du baccalauréat, véritable plus-value pour le post-bac, et vise de manière plus générale à l'ouverture européenne et culturelle, tout en proposant des méthodes de travail qui mettent en avant l'oral et le travail de groupe.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Les élèves de la section européenne sont recrutés sur dossier (places limitées) et répartis sur plusieurs classes mais regroupés par niveau pour les cours de DNL (discipline non linguistique) Histoire Géographie en langue anglaise (2h par semaine) et pour 1h d'anglais. Ces 3h s'ajoutent à l'horaire classique de LV anglais et d'histoire géographie de 2^{nde}.

Ils peuvent poursuivre cette option en 1^{ère} et en Terminale, ce qui crée un fort sentiment de cohésion entre les élèves de la section européenne, qui se suivent pendant 3 ans, même s'ils appartiennent à des classes différentes.

Certains points du programme d'histoire géographie sont étudiés par le biais de sources anglophones, et des projets spécifiques, ciblés notamment sur l'Education aux Médias et à l'Information, sont menés, tout comme des projets d'ouverture européenne qui mettront les élèves de la section en contact avec des partenaires européens d'origines variées.



Quelle évaluation au baccalauréat ?

1/ Au baccalauréat, la note obtenue en contrôle continu en Tale compte pour 20 % de la note globale. Elle reflète le travail effectué en langue étrangère dans la DNL tout au long de l'année et prend en compte la participation, la qualité des travaux réalisés (brefs comptes rendus de lecture, commentaires de documents, productions personnelles et de groupe, etc.), et la maîtrise de la langue dans une situation de communication.

2/ Les élèves de section européenne passent également en fin de Tale une épreuve orale qui compte pour 80% de la note globale. L'épreuve dure 20 minutes (après 20 minutes de préparation).

L'évaluation est assurée par les deux professeurs de Tale de la section (l'un d'anglais, l'autre de DNL histoire géographie en langue anglaise).

L'épreuve orale compte deux parties :

- dans la 1^{ère} partie, l'élève analyse des documents en anglais, liés à une partie du programme de Tale (discours, extraits de presse écrite, documents iconographiques...).
- la deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien, conduit en anglais, qui porte sur les travaux et activités effectués au cours des trois années, dans le cadre de la section.

Pour obtenir la « mention européenne » sur le diplôme du baccalauréat, il faut obtenir une note supérieure ou égale à 12/20 en LV1 anglais, et une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve orale spécifique décrite ci-dessus.

